
Séance du 15 novembre 2022

N° 46/2022

Création d'un ilot
commercial :
avenants aux
marchés n° 11, 12
et 13

L'an deux mil vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaële GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Paul VOUHÉ, Christian PINEAU, Sophia AUGER, Patrick MOULINEAU, Marine SACRÉ.

Excusés avec pouvoirs : Jean-Luc CHARTIER pouvoir à Lucy MOREAU, Fabienne THORRÉE pouvoir à Virginie MARTINS, Guillaume PORCHET pouvoir à Christian PINEAU, Isabelle PIDOUX pouvoir à Olivier TRAVEL, Thomas BEVILLE pouvoir à Thierry BOISSINOT, Céline PAILLAT pouvoir à Raphaële GONTIER.

Excusée sans pouvoir : Sandra SAUVAGE.

Secrétaire de séance : Olivier TRAVEL.

Date de convocation : 9 novembre 2022

Date d'affichage : 17 novembre 2022

Conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Excusés :	07
Pouvoirs :	06
Votants :	18

Transmission au contrôle de légalité le :

Certifiée exécutoire,



Vu, Le Maire,


Lucy MOREAU

Accusé de réception en préfecture 079-217903517-20221115-46-2022-DE Date de réception préfecture : 21/11/2022

N° 46 : Création d'un ilot commercial : avenants aux marchés n° 11, 12 et 13

Il est proposé au conseil les modifications suivantes :

- Lot 11 : chauffage - entreprise SEGUIN - montant du marché 51 000 Euros hors taxes.
Proposition avenant n° 1 : 3 660 Euros hors taxes.
Cet avenant est justifié car la climatisation du local pâtisserie de la boulangerie n'a pas été prévue au marché.
- Lot 12 plomberie, sanitaire - entreprise SEGUIN - montant du marché 57 104.40 Euros hors taxes. Proposition avenant n° 1 : 2 894.60 Euros hors taxes.
- Lot 13 électricité - entreprise SEGUIN - montant du marché 114 000 Euros hors taxes
Proposition avenant n° 1 : 2 303.84 hors taxes.
Ces deux avenants sont justifiés par le changement de fournisseur du matériel professionnel du boulanger - obligeant à modifier l'emplacement de sorties électriques et d'eau.
Le conseil est invité à autoriser Madame le maire à signer les pièces de marché correspondantes.
Le conseil accepte, à l'unanimité.

Le Maire,

Lucy MOREAU